



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2016

Convocation	le 10 novembre 2016
Présents	Alexia Coing-Belley, Bruno Guely, Nicole Bonneton, Jean-Paul Decard, Antoine Lozano, Jean-Louis Pinto-Suarez, Franck Pavan, Dominique Denys, Hugues Videlier, Brigitte Chiaffi, Marie-Christine Penon, Véronique Marry, Patricia Jacquemier, Hélène Baret, Nicolas Trouilloud, Virginie Reynaud-Dulaurier
Excusés	Fabienne Blachot-Minassian (pouvoir donné à Virginie Reynaud-Dulaurier) Serge Cozzi (pouvoir donné à Jean-Louis Pinto-Suarez) Daniel Blanc
Secrétaire de séance	Nicole Bonneton

Approbation du dernier PV

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 septembre 2016 est approuvé.

Délibérations

1) Présentation du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets (CAPV)

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales indiquant que le rapport annuel de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit être présenté au Conseil Municipal et mis à disposition du Public.

Madame Hélène Baret, conseillère municipale, présente au Conseil municipal le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service de la gestion des déchets :

L'année 2015 a été marquée par la fin du PLP (Programme Local de Prévention des déchets) et la montée en puissance de la politique de prévention, la poursuite du travail de réduction des marches arrières sur les tournées de collecte, le déploiement de mesures de modernisation des déchèteries pour sécuriser les usagers et les agents de déchèterie et protéger les installations et les gisements (contrôle d'accès sur les déchèteries de Rives et Tullins...), ou encore la mise en œuvre de mesures d'optimisation technique et économique du compostage (valorisation des refus de criblage et des lixiviats...).

Avec 54 664 tonnes de déchets produits en 2015, le secteur déchets affiche une baisse de la production totale de 6,7% par rapport à 2014, due principalement à la baisse des dépôts en déchèteries de 11,4%.

La baisse des quantités de déchets est multifactorielle : le développement des actions de prévention et les modifications de comportement associées (compostage à domicile, stop pub...), la Ressourcerie, le contrôle d'accès en déchèterie, la sécheresse globale sur

l'année 2015 entraînant une diminution des quantités de déchets verts, une tendance nationale à la baisse de l'utilisation du papier et à l'allègement des emballages...

Concernant les filières de valorisation et de traitement des déchets pris en charge par les services du Pays Voironnais, 93,3% de ces déchets sont valorisés, sous la forme de matière (recyclage 33,5% - compostage 20,5%) ou d'énergie (incinération avec valorisation énergétique 39,3%). 6,7% (déchets ultimes) ont été enfouis en installation de stockage.

En 2015, selon le compte administratif, le financement du secteur déchets est assuré à 102,83% par la TEOM. Pour la 3ème année, la TEOM finance entièrement le coût de la gestion des déchets conformément aux objectifs politiques fixés lors du mandat précédent.

Le coût de gestion des déchets revient à 92,12 € en moyenne par habitant, en baisse de 3,8% par rapport à 2014.

Ce coût se répartit selon les flux de déchets entre 4,1% pour les ordures ménagères résiduelles ; 27,9% pour les déchets de déchèteries ; 14,3% pour les recyclables secs, 13,5% pour les déchets alimentaires et 1,2% pour les déchets des collectivités déposés sur le site de la Buisse.

Madame Hélène Baret, conseillère municipale, propose au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activité 2015 du service public de gestion des déchets. L'intégralité de ce rapport est consultable à la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais et en ligne sur son site internet.

En revanche, malgré son absence, madame le Maire souhaite qu'apparaisse dans le compte rendu, qu'il y a de plus en plus de dépôts sauvages sur la commune pour des matières non recyclables. Cela entraîne des frais supplémentaires pour notre collectivité.

Le Conseil Municipal, prend acte du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service de la gestion des déchets du Pays Voironnais.

Le conseil municipal, vote l'unanimité.

2) Rapport annuel d'activité du service public de transport du Pays Voironnais – année 2015 (CAPV)

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquant que le rapport annuel d'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit être présenté aux membres du Conseil Municipal et mis à disposition du public,

Monsieur Jean-Louis Pinto-Suarez, conseiller délégué, présente au conseil municipal le bilan d'activité du service public de transports de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) sur l'année 2015.

L'année 2015 se caractérise par la croissance de tous les indicateurs de bon fonctionnement du réseau de transports du Pays Voironnais.

Les indicateurs techniques :

Les indicateurs techniques du réseau ont peu varié en 2015 et reflètent toujours la volonté politique de développement des transports en commun définie en septembre 2010.

Fin 2015, le réseau de transport compte 60 lignes dont :

- 3 lignes urbaines dans Voiron – Coublevie (lignes 1,2,3),
- 1 ligne urbaine Rives – Renage (ligne 10),

- 1 ligne urbaine à Moirans – Centr’Alp (ligne 20),
- 7 lignes interurbaines assurent les liaisons des autres communes vers Voiron,
- 9 lignes de TAD complètent le réseau régulier et un service réservé aux personnes à Mobilité Réduite,
- 39 lignes à vocation scolaire sont ouvertes à tous.

Les objectifs de renforcer significativement et en priorité les offres de transport dans les zones denses en habitat et en activités, de rendre le réseau plus accessible aux personnes à mobilité réduite et de répondre aux enjeux de l’intermodalité sont restés prioritaires en 2015. La progression des kilomètres commerciaux est essentiellement due à l’impact de la réforme des rythmes scolaires dans le primaire, à la progression du transport à la demande et aux améliorations sur la ligne commerciale W et à des modifications d’itinéraires.

Les indicateurs de la dynamique commerciale du réseau :

La fréquentation des lignes à vocation commerciale augmente toujours, le réseau répond donc de plus en plus aux besoins des captifs et progressivement, à ceux de nouveaux usagers. Le nombre global de montées enregistrées par le système billettique en 2015 est de 1 864 415 montées soit + 5,8% et en moyenne 19,5 voyages par habitant. La fréquentation réelle est légèrement supérieure compte tenu des aléas techniques du système et des non validations par certains usagers.

On enregistre en 2015, 3 725 montées par jour en moyenne sur le réseau urbain de Voiron-Coublevie (+1%) les jours de semaine et 1 337 montées le samedi (-3,8%) en période scolaire. En période de vacances, la fréquentation est de l’ordre de 1 848 montées par semaine soit une croissance de 27,4% par rapport à l’année précédente. Cela représente 865 067 montées annuelles soit une progression des validations de 9,2% par rapport à 2014.

La fréquentation de la ligne 10 Renage-Rives, restructurée début 2014 en partenariat avec la Communauté de Communes Bièvre Est, a augmenté de 17% et celle de la ligne 20 de 8,6%.

Les lignes régulières interurbaines du Pays Voironnais progressent également, avec 671 350 montées en 2015, soit +8,3%. Ce sont les lignes A, W et G qui dominent car elles transportent une bonne partie de la clientèle jeune et la clientèle commerciale.

La fréquentation des lignes scolaires croît modérément avec 318 086 validations soit 1 719 montées par jour en moyenne (+1,6%).

Le transport à la demande a vu le nombre de courses effectuées progresser de +32% par rapport à 2014 (11 155 voyageurs transportés). Le transport PMR se développe très fortement avec 1 745 courses effectuées en 2014 et 1 855 voyageurs transportés.

Le réseau compte fin 2014, 8 794 clients disposant d’une carte OÙRA nominative (usage régulier). Les ventes de titres unité continuent à baisser au profit des ventes d’abonnements et notamment ceux de la tarification solidaire (titres pour les personnes ayant faibles ressources). Les abonnements jeunes représentent la moitié des recettes commerciales. L’usage du réseau et la fidélisation de tous les types de clientèle se poursuit donc en 2015.

Avec la progression de la fréquentation, les recettes commerciales augmentent de 10,6% aussi en raison de la hausse des tarifs en septembre 2015. Elles couvrent 7% des dépenses d’exploitation de l’ensemble du réseau contre 6% en 2014.

La gare routière devenue Agence Mobilité en 2015 est toujours le point de vente central, avec 45 057 titres vendus en 2015 (titres Pays Voironnais + Transisère). Elle encaisse 58% des recettes de ventes du réseau du Pays Voironnais. La vente en ligne (+5,8%) et

la borne automatique (+7,4%) continuent de progresser. 64 392 visisteurs sont allés en Agence mobilité en 2015.

Les indicateurs de qualité :

Les indicateurs de qualité sont globalement stables marquant un fonctionnement maîtrisé du réseau. Le taux de fraude reste faible (1,12%) du fait du maintien et du renforcement de la politique de contrôle régulière de la clientèle, notamment sur les lignes à vocation commerciale. La nécessité d'une présence adulte dans les lignes se maintient avec le bilan positif de fonctionnement de la cellule médiation.

Les indicateurs financiers :

L'objectif de garder en matière de transport des dépenses maîtrisées est encore atteint en 2015.

Le coût de fonctionnement du réseau a évolué de 2,3% avec une baisse des prix en 2015. Représentant 7,672 millions d'euros, il est financé à 48% par le versement transport, 33% par la dotation Conseil départemental et 12% par le budget général du Pays Voironnais. La part de cette dernière contribution est stable en 2015. La situation du budget est saine, avec un faible endettement. A noter cependant, la baisse pour la première fois du produit du Versement Transport (-77 K€).

Le niveau d'investissement sur le réseau est de 719 K€ avec pour les dépenses principales, 434 K€ de travaux sur le réseau (31 quais accessibles). Il faut souligner que 69,36% des arrêts du réseau urbain Voiron-Coublevie sont déjà accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur Jean-Louis Pinto-Suarez, conseiller délégué, propose au conseil municipal de prendre acte du bilan d'activité du service public de transports de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais sur l'année 2015.

Vote du conseil municipal à l'unanimité.

3) Décision Modificative n°4 au budget communal 2016

Monsieur Jean-Louis Pinto-Suarez, conseiller délégué, présente à l'ensemble du conseil la décision modificative suivante :

DM 4 du 17/11/2016										
Dépenses					Recettes					
Chapitres	Compte	Intitulé du compte	Montant	Commentaires	Chapitres	Compte	Intitulé du compte	Montant	Commentaires	
10	10226	Taxe aménagée Verst sous-densité	1.00	Convention CAPV - Vourey Chantarat	13	1326	Subvention d'équipement non transférable - autres	408.00	Subv.de 77 % du FIPHFP pour le siège de bureau de l'accueil	
	21	21312	Bâtiment scolaire	4 780.00						Etanchéité toiture école maternelle + fenêtre de toit école primaire
		21318	Autres bâtiments publics	-4 781.00						Etanchéité toiture école maternelle
		2128	Autres agencements et aménagement de terrains	1 620.00						Pose clôture rue de la Mayette
		2188	Autres immo.corporelles	-1 179.00						Pose clôture rue de la Mayette (- 1 620 €) / Guirlandes de Noël 2016 (+ 441 €)
		2168	Reliures	-33.00						Equilibre INVT
TOTAL			408.00		TOTAL			408.00		

FONCT	011	615221	Entretien et réparations bât.publics	2 050.00	Rbt assurance ACS Solutions menuiseries Rest. Scol.suite au protocole définitif	77	7718	Produits exceptionnels divers	3 174.00	Rbt assurance ACS Solutions menuiseries Rest. Scol.suite au protocole définitif (+ 2 050 €) / Rembt assurance protection juridique BRETEUIL suite au sinistre FAIVRE (+ 1 124 €)
		615231	Entretien et réparations voiries	1 124.00	Rembt assurance protection juridique BRETEUIL suite au sinistre FAIVRE	013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	1 795.00	Fonds de péréquation intercommunal régularisation 2016
	014	73925	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	1 795.00	Fonds de péréquation intercommunal régularisation 2016					
	TOTAL			4 969.00		TOTAL			4 969.00	

Le conseil municipal, vote l'unanimité.

4) Cession pour un euro symbolique des parcelles AE 507 et AE 509 à Mme LAROCHE Rolande résidant au 95 le Grand Chemin 38210 VOUREY

Monsieur Bruno Guely, adjoint aux travaux, suite à la demande de monsieur Serge Cozzi, adjoint à l'urbanisme, sollicite le conseil municipal de régulariser une cession de terrain qui s'est produite dans les années 1980 lors de la création de la placette à proximité de la maison de M. Laroche, une bande de terrain lui avait été cédé par M.Francillon, alors Maire de la commune de Vourey.

Bande sur laquelle M.Laroche a construit sa clôture, son portail ainsi qu'un trottoir de un mètre de large avec une barrière de protection pour la maison.

L'aménagement de cette zone a permis d'accentuer la sécurisation de la voie publique au motif de l'intérêt général pour les piétons et pour la circulation des véhicules à l'entrée du village de la RD 1092.

Les parcelles concernées sont cadastrées AE 507 et AE 509, respectivement pour une surface de 23 et 1 m2.

Malheureusement, ce don n'a pas fait l'objet d'un acte notarié et à ce jour la commune est toujours propriétaire de cette bande de terrain.

Après avoir vu la zone concernée et tenant compte de l'historique, monsieur Serge Cozzi, adjoint à l'urbanisme propose au conseil municipal :

- Que la commune abandonne ses droits sur les parcelles AE 507 et AE 509 en les cédant à Mme Laroche pour l'euro symbolique.
- Que la régularisation cadastral auprès du notaire soit pris en charge par Mme Laroche, futur propriétaire.

Le conseil municipal, vote l'unanimité.

5) Modification des membres des commissions municipales

Vu l'article 2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2014/04-30 du conseil municipal en date du 8 avril 2014 instaurant le vote à scrutin public,

Vu la délibération 2014/04-36 du conseil municipal en date du 8 avril 2014 définissant la composition des commissions municipales,

Vu les arrêtés du maire 2014-0016 à 2014-0020 en date du 4 avril 2014 donnant délégation à chacun des cinq adjoints,

Considérant la demande de Mme Alexia Coing-Belley, 2^{ème} adjointe, en date du 25 août 2016 de ne plus piloter la commission animation et vie associative, Mme le Maire, propose au conseil municipal de lui enlever sa délégation de signature pour cette commission.

Malgré l'absence madame le Maire, elle souhaite que les élus puissent confirmer leurs positionnements dans l'ensemble des commissions municipales.

Suite aux vœux des adjoints et conseillers, Mme le Maire propose la répartition suivante. Les pilotes notés en gras seront les interlocuteurs privilégiés des commissions auprès de Mme le Maire :

Finances et économie	Jean-Paul Decard, Jean-Louis Pinto-Suarez , Serge Cozzi, Bruno Guely, Hugues Videlier, Virginie Reynaud-Dulaurier, Nicole Bonneton, Franck Pavan, Hélène Baret
Affaires sociales	Nicole Bonneton , Patricia Jacquemier, Franck Pavan, Marie-Christine Penon, Antoine Lozano
Urbanisme	Serge Cozzi , Dominique Denys, Virginie Reynaud-Dulaurier, Jean-Louis Pinto-Suarez, Franck Pavan, Nicolas Trouilloud
Affaires scolaires	Alexia Coing-Belley , Hélène Baret, Véronique Marry, Brigitte Chiaffi, Marie-Christine Penon, Patricia Jacquemier
Travaux voirie et sécurité	Bruno Guely , Jean-Paul Decard, Nicolas Trouilloud, Jean-Louis Pinto-Suarez, Daniel Blanc, Franck Pavan, Dominique Denys
Animation et vie associative	Hélène Baret, Alexia Coing-Belley, Patricia Jacquemier, Véronique Marry, Antoine Lozano, Brigitte Chiaffi, Marie-Christine Penon
Communication	Daniel Blanc , Véronique Marry, Alexia Coing-Belley, Virginie Reynaud-Dulaurier, Marie-Christine Penon
Patrimoine, environnement et cadre de vie	Hugues Videlier , Brigitte Chiaffi, Dominique Denys, Nicole Bonneton

Le conseil municipal, vote l'unanimité.

Divers

Monsieur Bruno Guely, 1^{er} adjoint, conformément à la demande de madame le maire, informe le conseil municipal :

- Demande de subvention faite auprès de la Région Rhône-Alpes Auvergne d'un montant de 85 211,08 € pour l'aménagement de la sécurisation de la route des Rivoires et du May.
- Demande de subvention faite auprès du Conseil Départemental d'un montant de 4 800 € pour la mise en conformité et sécurité de l'aire de jeux des enfants dans le parc de la mairie.
- La psychologue scolaire, demande si le conseil municipal souhaite participer à l'achat de matériel pour réaliser des tests psychologiques qui seront utilisés pour l'ensemble des écoles du secteur. Le montant de la participation de la commune pourrait s'élever environ à 150 €uros. Si accord du conseil municipal, La demande devra être faite sur le budget subvention 2017.

Le conseil municipal donne son accord de principe, 16 élus se prononcent favorablement, 2 élus s'abstiennent.

Madame Alexia Coing-Belley, adjointe à la commission école, fera remonter cette demande à la commission finances lors de l'élaboration du budget 2017.

Le conseil municipal s'est achevé à 19h15.

Prochain conseil municipal jeudi 19 janvier 2017 à 18h30.